

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/13-583-768 du 07/01/2013

MOUVEMENT INTERACADEMIQUE DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION DES BAP A ET B ORGANISE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2013

Destinataires : Tous les personnels ATRF

Dossier suivi par : Mme PALOT - Tel : 04 42 91 72 37 - Fax : 04 42 91 70 06 - mel : mireille.palot@ac-aix-marseille.fr

La présente note a pour objet de prévoir les modalités d'organisation et de calendrier du mouvement inter académique des personnels ATRF des BAP A et B qui souhaitent une affectation dans un EPLE de l'académie d'Aix-Marseille.

Le mouvement sera organisé en deux phases :

1°/ - Une phase inter académique :

Les ATRF des BAP A et B souhaitant entrer dans l'académie d'Aix-Marseille devront adresser au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille DIEPAT 3.03 – Place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence – cedex 1 par courrier postal ou par courrier électronique à mireille.palot@ac-aix-marseille.fr leur candidature sur papier libre en précisant :

- le nom, prénom, adresse personnelle, adresse électronique, numéro de téléphone personnel,
- le grade,
- l'affectation,
- la position (en activité, disponibilité...),
- le NUMEN,

avant le lundi 25 février 2013, date limite de réception à mon service.

2°/ - Une phase intra académique :

Les personnels devront se connecter sur le serveur AMIA ouvert dans l'académie d'Aix-Marseille

entre le mardi 5 mars 2013 et le lundi 25 mars 2013

à l'adresse <https://amia.orion.education.fr/amia/Amia> (connexion avec le NUMEN et la date de naissance).

Ils pourront utilement se référer à la note de service rectorale relative au mouvement académique des personnels ATSS au titre de la rentrée scolaire 2013 qui sera publiée au bulletin académique du lundi 4 février 2013, consultable à l'adresse www.ac-aix-marseille.fr, puis rubrique votre académie dans le bandeau supérieur bleu à gauche, puis rubrique en bas de la colonne gauche « le Bulletin Académique (BA) ».

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille